FOREZ_EST
communauté
de communes

A 08 2023 - ARRETE DE FERMETURE ANNUELLE 2023 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE « LES PREVORIAUX »

Le Président de la Communauté de Communes de Forez Est,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2019.002.09.01 BC en date du 9 janvier 2019 du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage « Les Prévoriaux »,

Vu le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage « Les Prévoriaux »,

Considérant la nécessité de fermer l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage « Les Prévoriaux » pour raisons d'entretien,

ARRETE

ARTICLE 1 – Pour nécessités d'entretien, l'Aire d'Accueil des Gens du voyage « Les Prévoriaux » de la Communauté de Communes de Forez-Est est fermée semaine 43, soit du lundi 23 au dimanche 29 octobre 2023 inclus.

ARTICLE 2 - Aucun occupant ne sera admis sur l'Aire pendant cette période. Les voyageurs seront informés des dates de fermeture par affichage du présent arrêté sur le site, au siège de la Communauté de Communes de Forez-Est et à la Mairie de FEURS.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, à Monsieur le Maire de la Commune de FEURS, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Proximité de FEURS et au gardien de l'aire d'accueil.

ARTICLE 4 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est, les Services de la Gendarmerie et le gardien de l'aire d'accueil sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Feurs (Loire)
Le 07/09/2023

Le Président
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Le Président
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200053801-20230907-A082023-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/09/2023